

**OBJET REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
COMPTE DE GESTION 2008**

La Régie Marchés et Droits de Place, chargée de la gestion des marchés fixes et forains de la Commune ainsi que de l'occupation privative du domaine public communal à des fins commerciales, est un service public doté de l'autonomie financière qui dispose d'un budget propre - distinct de celui de la Ville. Et, à la clôture de l'exercice, la réalisation de ce budget est retracée au travers de deux documents qui sont respectivement :

- le Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur d'une part ;
- le Compte de Gestion pour ce qui est du Comptable d'autre part.

Les prévisions budgétaires au titre de 2008 s'équilibraient respectivement à la somme de :

- * 1 134 000,00 € pour la Section d'Investissement,
- * 2 574 045,39 € pour la Section d'Exploitation.

L'exécution de ce budget telle qu'elle ressort des comptes du Receveur Municipal, comptable de la Régie, ainsi que la prise en compte des résultats des exercices antérieurs se traduisent pour les deux sections confondues par :

- un excédent cumulé global de 1 821 458,50 €,
soit
- un excédent cumulé de 483 496,33 € en Section d'Investissement,
- un excédent cumulé de 1 337 962,17 € en Section d'Exploitation.

Ces résultats étant conformes à ceux issus du Compte Administratif de la Régie, il vous est demandé d'approuver le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2008.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

 LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

OBJET REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE
COMPTE DE GESTION 2008

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 09/3-18 du Maire ;

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2008 de la Régie Marchés et Droits de Place présenté par le Receveur Municipal ;


Sur l'avis favorable des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Economie Marchande/ Economie Solidaire ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le Compte de Gestion 2008 de la Régie Marchés et Droits de Place qui se traduit par un excédent cumulé global de 1 821 458,60 € les deux Sections confondues, soit :

- | | | |
|-------------------------|----------------|------------------------------|
| - un excédent cumulé de | 483 496,33 € | en Section d'Investissement, |
| - un excédent cumulé de | 1 337 962,17 € | en Section d'Exploitation. |
-

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 7 JUIL. 2009

 LE MAIRE

Gilbert ANNETTE